

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1087

Artikel: Les contrebandiers ont pignon sur rue
Autor: Robert, Lala
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les contrebandiers ont pignon sur rue

Pour paradoxalement cela puisse paraître, l'existence de contrebandiers bien organisés est une chance pour ce gouvernement africain: ils ont accéléré des réformes nécessaires et se révèlent être des interlocuteurs avec lesquels la négociation est possible.

(rob) Une capitale africaine. Au cœur du quartier commerçant, un bureau propre, tranquille, aéré, fonctionnel, pas un objet superflu sur les tables ou au mur: le siège de la plus puissante association patronale du pays. Elle compte 32 000 membres et des représentations dans tous les chefs-lieux régionaux. Mais cette association est peu commune: il s'agit de l'Union nationale des contrebandiers. Dans le langage des spécialistes du développement, on les appelle pudiquement le secteur informel.

Objectif: la légalité

Non seulement cette association existe

au vu et au su de tous, mais elle a remporté le poste de vice-président aux dernières élections de la Chambre de commerce et elle négocie avec le gouvernement. Elle a été créée il y a un peu plus de deux ans. Son premier objectif était de rendre le secteur conscient de son pouvoir, objectif largement atteint et même dépassé puisque l'association est devenue incontournable dans toute conception et mise en œuvre de politiques économiques par le gouvernement. Deuxième objectif: sortir de la clandestinité. Incroyable, mais vrai, l'association veut que soient créées les conditions qui permettraient aux

contrebandiers et autres commerçants et industriels opérant en fraude de rentrer dans la légalité.

L'histoire de la fraude est la même partout dans le monde. Quand un gouvernement, au lieu de créer des motivations, met sur pied des contrôles prohibitifs, ceux-ci sont immédiatement détournés. C'est humain, c'est universel. L'imagination dans ce domaine n'a pas de limite. La réaction des gouvernements est en général l'intransigeance et la poursuite des fraudeurs. Mais le fraudeur est un *homo economicus* comme tout le monde, c'est-à-dire qu'il pratique la fraude ou la contrebande tant qu'elle a un intérêt, tant qu'il y gagne.

Taxes et corruption en concurrence

Le raisonnement des représentants des contrebandiers est très simple: d'une part il y a les droits de douane et autres taxes à la consommation (en moyenne au total 90%) et, d'autre part, les sommes nécessaires pour soudoyer les douaniers et les inspecteurs du fisc. Il s'agit donc que le gouvernement baisse les premières à un niveau inférieur aux secondes. En mai 1991, dans une lettre ouverte au gouvernement qui a fait la une de tous les journaux, l'Union déclarait que si les droits et taxes étaient ramenés à une moyenne de 70%, les membres les paieraient et rentreraient ainsi dans la légalité. Elle a mis une année à obtenir ce qu'elle voulait: il y a trois semaines, les droits de douane ont été baissés de 40% pour une cinquantaine de produits essentiels. Quant à la TVA, elle est difficile à calculer pour des commerçants qui en grande partie sont illétrés et ne tiennent pas de comptabilité. L'Union a obtenu une taxe unique.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont ravis et courtois l'Union nationale des contrebandiers. Ce que les institutions de Bretton Woods demandaient depuis le début du programme d'ajustement structurel en 1984 est enfin réalisé. Elles souhaitaient une baisse des tarifs douaniers pour soumettre l'industrie nationale à un peu plus de concurrence et pour, en fin de compte, augmenter les revenus de l'Etat. Car au lieu de protéger l'industrie locale, les droits de douane prohibitifs l'ont mise à rude épreuve à cause de ces importations frauduleuses. Et les caisses de l'Etat étaient en constant déficit. Maintenant c'est l'heure de vérité: est-ce que les 25 000 membres actifs de l'association vont suivre les mots

Menaces sur l'aide au développement

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a récemment décidé de réduire de 20 à 25% ses dépenses de programme dans le tiers monde. La discréption qui a entouré et entoure encore cette mesure laisse percevoir le malaise qui règne dans l'administration.

Il n'est en effet pas très glorieux de devoir restreindre l'aide à des pays pauvres et, en ce qui concerne l'Afrique, aux plus pauvres. Pour ce continent on parle d'une réduction de 25 millions de francs en 1992 sur un total budgeté de 100 millions. Des projets ont été arrêtés au Mali et au Bénin dans le domaine de la santé, d'autres sont ralents.

Le malaise croît lorsqu'on sait que cette mesure est interne et non pas dictée par le département fédéral des Finances. Elle résulte en fait d'un surengagement financier provoqué par une politique de planification pour le moins défective. Voici le processus: chaque année la DDA engage des sommes pour ses programmes et ses projets; mais l'expérien-

ce a montré que les versements effectifs atteignent rarement le niveau des engagements. Or ces dernières années la tendance s'est inversée et en 1992 les versements dépasseraient les montants engagés. D'où les coupures effectuées. On peut se poser certaines questions quant aux méthodes de prévision budgétaire utilisées et au suivi des engagements financiers. Une meilleure gestion devrait permettre d'éviter de telles défaillances dont la responsabilité semble d'ailleurs incomber à la structure de direction antérieure à celle aujourd'hui en place.

S'il ne faut pas dramatiser ce faux pas, l'inquiétude subsiste néanmoins quant au futur. D'une part il serait souhaitable que la DDA indique publiquement si les coupures actuelles dans les projets vont subsister en 1993, et surtout il devient urgent de savoir si l'aide au développement va être touchée par les réductions linéaires de 10% décidées par le Conseil fédéral. Une telle décision serait regrettable au moment où les problèmes de développement et d'environnement vont exiger un effort supplémentaires de la part des pays riches, dont la Suisse fait toujours partie.

Claude Auroi

L'INVITÉ DE DP

Dévaluation du verbe

Jean-Christian Lambelet

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP/HEC) de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) de Genève

En 1982, lors de la dernière récession, le PIB réel diminua d'environ un pour cent, en tout et pour tout. Puis, dès l'année suivante, une reprise progressive se développa. Cette reprise fut d'abord modérée, avec une croissance de 1% en 1983 et de 1,8% en 1984. En conséquence, le chômage continua de s'accroître, passant d'un taux de 0,4% en 1982 à 1,1% en 1984 où il atteignait son maximum, soit avec un retard de deux ans par rapport à l'activité économique. En 1985 – 1987, la croissance redéveloppa plus forte et le chômage s'inscrivit en baisse, la phase de surchauffe intervenant en 1988 et surtout en 1989 (croissance de presque 4% en termes réels).

En perspective historique, il s'agissait donc d'un cycle conjoncturel tout à fait ordi-

naire. En particulier, la récession de 1982 avait été remarquablement peu profonde. Rien de commun, en tout cas, avec celle de 1975 et 1976, où le PIB réel diminua successivement de 6,7 et de 0,8%, ni même avec celle de 1958 (-2,1%), pour ne pas parler de l'effondrement des années trente.

La crise est là

Très vite, cependant, l'usage se répandit dans les médias, en particulier à la radio et à la TV, de parler à toute occasion de *la crise*, comme si c'était un fait avéré. Cette habitude perdura en 1983 et 1984 malgré la reprise (avec cependant l'excuse que le chômage continuait de progresser). Dans les années suivantes, l'expression se fit progressivement plus rare, mais on l'entendait encore parfois en 1988 et 1989 alors qu'on se trouvait en plein boom.

Dans l'état actuel de l'information, le cycle qui s'est amorcé en 1990 paraît tout à

fait comparable au précédent. Il semble même que le recul de l'activité économique et de l'emploi aura été moins marqué encore en 1991 qu'en 1982. Certes, on peut contester la validité des chiffres officiels et il n'est pas exclu que les révisions à venir se fassent vers le bas. Mais il serait quand même étonnant que toutes les statistiques (sur le PIB, sur la production industrielle, sur le volume de l'emploi) donnent simultanément de faux signaux. Quant aux chiffres du chômage, ils sont en forte progression, comme chacun sait. C'est là incontestablement un fait nouveau, mais qui s'explique par un certain nombre de facteurs spécifiques qui n'ont rien d'anormal en eux-mêmes: «rotation» plus faible des étrangers au bénéfice d'un permis à l'année; moindre inclination des indigènes et des étrangers établis à se retirer de la population active lorsqu'ils perdent leur emploi (ce qui est sans doute dû, en partie, aux conditions plus favorables offertes par l'assurance-chômage); forte progression en 1982 – 1990 de la main-d'œuvre étrangère dans la population active, une main-d'œuvre étrangère davantage victime du chômage lorsque la conjoncture fléchit.

A chaque mois son événement

Bref, rien de très anormal, du moins jusqu'ici, dans le cycle conjoncturel actuel. Ce qui n'a pas empêché le terme de *crise* de faire un retour en force marqué, en particulier sur les ondes. Il doit sans doute se trouver des auditeurs et téléspectateurs «moyens» qui ont l'impression qu'on n'est pas sorti de la crise depuis bientôt quinze ans.

Cette dévaluation systématique du verbe n'est bien sûr pas limitée au domaine économique. Chaque mois apporte ainsi sa moisson de «catastrophes», d'événements «historiques» ou «sans précédent», et autres hyperboles à répétition. Au risque de paraître pédant, je dirai que je trouve cela irritant et fatigant. Certes, les journalistes en question sont en concurrence, mais est-ce une raison suffisante pour faire systématiquement «mousser» l'actualité? Sans compter qu'il n'est pas exclu que ces abus de langage ne contribuent à créer un climat général délétère: comme Michel Rocard l'a relevé à plusieurs reprises lors d'une récente «Heure de vérité», les formules, les tournures, les expressions comptent. Ah, si un jour à midi trente, la radio nous donnait la météo suivie de ce commentaire: «Aujourd'hui il ne s'est rien passé de particulier, alors nous vous proposons d'écouter un peu de musique». ■

d'ordre de leurs représentants et payer à la frontière ce qu'ils doivent à l'Etat ? Le gouvernement n'a pas voulu prendre un tel risque sans essayer de se protéger. Il a demandé à la Société générale de surveillance de contrôler et de certifier les prix avant l'embarquement de sorte qu'une sous-facturation éventuelle soit empêchée ou limitée. Pas facile à accepter pour le secteur informel, mais c'est chose faite. Et dimanche dernier, une assemblée générale d'information avait lieu dans une métropole régionale. Elle était ouverte par le ministre des Finances en personne !

C'est aussi l'heure de vérité pour le gouvernement car il est clair que la corruption des douaniers et des inspecteurs du fisc est possible parce que certains hauts fonctionnaires en bénéficient.

La banque des contrebandiers

Le troisième objectif de l'association est de créer une banque populaire ou un fonds de garantie. En effet, le secteur informel est exclu du système bancaire d'une part parce que les papiers de ces commerçants ne sont pas en règle et d'autre part parce qu'ils n'ont pas de

garanties à offrir. Toute l'argumentation économique des contrebandiers se base sur un problème politique beaucoup plus profond: l'argent versé au gouvernement ne sert qu'à une élite. «*Le bien public, laissez-moi rigoler*, dit le secrétaire général, c'est l'intérêt de la classe au pouvoir. Les impôts servent à créer des postes pour les membres des familles des hauts fonctionnaires. Nous pensons à l'avenir et à nos enfants. Notre pays a avant tout besoin d'écoles et d'hôpitaux. Nous sommes parfaitement conscients que la fraude ne sert pas l'intérêt du pays, mais la corruption non plus. Nous voulons que la corruption cesse et que le budget de l'Etat soit vraiment consacré au bien public.» Partout en Afrique, le secteur informel est une puissance. Sur la côte ouest, la contrebande est dans les mains des femmes et quand un ministre des finances parle des *market mamies* c'est avec crainte qu'il les évoque. Elles constituent des stocks spéculatifs et ainsi font et défont les prix. Mais voilà un gouvernement qui a de la chance: il a en face de lui un secteur informel organisé et donc un interlocuteur avec lequel il peut négocier. ■